

URGENCES

- **Annulation des procédures de mise en retraite pour invalidité**
- **Au moins une proposition de reclassement**
- **Rétablir l'accès à la médecine du travail**



La rémunération et le pouvoir d'achat sont des préoccupations prioritaires pour les agent·es de Plaine Commune, mais la santé au travail et le maintien dans l'emploi le sont tout autant.

Plaine Commune a l'obligation d'avoir un·e médecin du travail. Pourtant depuis janvier 2026, les agent·es n'ont plus accès à un suivi par la médecine du travail.

Dès juin 2026, un jardinier et un agent de propreté, tous les 2 déclarés inaptes définitif aux missions de leur grade, pourraient :

- être mis en retraite pour invalidité sans indemnité,
- ou être licencié·es pour inaptitude.

Une première à Plaine Commune !

Pour maintenir et améliorer une politique de reclassement des agent·es usé·es par le travail, la CGT demande :

- L'annulation de toutes les décisions de mise en disponibilité sans proposition de reclassement préalable ;
- Au moins une proposition formelle de reclassement, compatible avec les restrictions médicales, pour tous les agent·es reconnu·es inaptes à leur poste ou aux fonctions de leur grade

Le médecin du travail est un maillon essentiel de la prévention des accidents du travail et maladies professionnelles.

Dans l'attente d'une solution durable, la CGT propose que les visites de suivi soit réalisées par des médecins agréés.

Nous demandons le rétablissement du droit aux ASA pour santé menstruelle : les nouvelles demandes ne sont plus examinées depuis janvier 2026

RASSEMBLEMENT

**Mardi 26 mai à 10H au Siège de Plaine Commune
Pour le droit au reclassement
et à la médecine préventive**

Ce rendez-vous est dans le cadre d'une heure d'information syndicale
Tous les agent·es ont le droit au temps de trajet pour être à 10h au rassemblement
⚠️ Prévenir son responsable 3 jours avant
Ce rendez-vous est aussi couvert par un préavis de grève